

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de l'ESSONNE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 24

absents excusés représentés : 13

absents excusés : 0

absents : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU VENDREDI 5 JUILLET 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le 5 juillet à 08 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Laurence SPICHER-BERNIER, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme Laurence SPICHER-BERNIER, M. Jean-François NAUT, M. Claude NEUILLY, Mme Maryvonne FABBRO, Mme Corinne RAFFAELLI, M. Nicolas BOISIER, Mme Elise ALOUR, M. Bernard BISCH, Mme Marie-France BELLARD, Mme Anne-Marie GERARD, M. Bernard MERIGOT, M. Daniel GUETTO, Mme Corinne POTTIER, Mme Joëlle EUGENE, Mme Dominique GANDIN, M. Alain RAKOTO-ANDRIANTSILAVO, M. Eric MEHLHORN, Mme Nadège ACHTERGAELE, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Jean-Claude LEOST, Mme Gisèle NEDJAR, Mme Chadia SEMDANI, Mme Lucienne GEORGES, M. Jean ESTIVILL.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Catherine LUPI (pouvoir donné à Mme FABBRO)
Mme Jocelyne MAINTIER-LANG (pouvoir donné à M. RAKOTO-ANDRIANTSILAVO)
M. Gérard MONTRELAY (pouvoir donné à M. BOISIER)
Mme Nicole MAURIZOT (pouvoir donné à M. NAUT)
M. Auguste CLARA-SILVERIO (pouvoir donné à M. NEUILLY)
M. Daniel COURTIN (pouvoir donné à Mme RAFFAELLI)
M. Jean-Pierre ROTTHIER (pouvoir donné à M. BISCH)
M. Stéphane CADEO (pouvoir donné à M. GUETTO)
Mme Carole MALGUY-BOUBEE (pouvoir donné à Mme ACHTERGAELE)
M. Samuel BAROUKH (pouvoir donné à M. MEHLHORN)
Mme Anissa FERDJIOUI (pouvoir donné à Mme GERARD)
M. Michel LACOSTE (pouvoir donné à M. LEOST)
Mme Béatrice TERRES (pouvoir donné à M. DEFREMONT)

ABSENTS :

M. Jean-Michel ZAMPARUTTI
M. David FABRE

Secrétaire de séance : Madame RAFFAELLI

N° 1/662

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans lesquelles ont été prises les présentes délibérations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE SEANCE	P. 3
COMPTE RENDU DES DEBATS	P. 4 et 5
DELIBERATIONS	P. 6
DECISIONS	P. 7 à 9

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2013

COMPTE-RENDU DE SEANCE

(Article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Madame RAFFAELLI

Le Conseil municipal

ADMINISTRATION GENERALE

➤ 01/662

A l'unanimité,

Approbation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » fixés comme suit :

• Athis-Mons :	15
• Juvisy-sur-Orge :	8
• Morangis :	7
• Paray-Vieille-Poste :	6
• Savigny-sur-Orge :	18
	<hr/>
Total	54

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE, le 5 juillet 2013

Le Maire,
Laurence SPICHER-BERNIER



COMPTE RENDU DES DEBATS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2013

Madame le Maire ouvre la séance à 8h30.

Madame le Maire demande à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

Madame le Maire propose Madame RAFFAELLI comme secrétaire de séance.
Aucune objection n'est à relever.

Secrétaire de séance : Madame Corinne RAFFAELLI

Rappelle qu'aux termes de l'article 24.2 du règlement intérieur du Conseil municipal le procès-verbal de la séance de la séance du CM du 24 juin 2013 sera approuvé lors du prochain Conseil.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la liste des décisions dont elle doit rendre compte en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales leur a été transmise à l'ouverture de la séance et demande s'il y a des observations.

Madame le Maire donne la parole à M. DEFREMONT.

Monsieur DEFREMONT

Dit que sur la décision n°2121 il s'agit d'un marché sur le transport d'élèves or il semble qu'il existe une régie de transports dans la commune de Savigny.
Demande pourquoi cette décision apparaît en dehors de la régie de transports.

Madame le Maire

Répond qu'il s'agit de transports pour la Savinière.
Indique qu'une réponse sera apportée ultérieurement.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2013

Rapporteur : Madame le Maire

N°1/662

NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LES PORTES DE L'ESSONNE ».

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée portant réforme des collectivités territoriales a fixé, pour la première fois, le nombre de délégués des conseils communautaires ainsi que la répartition des délégués communautaires des communes membres à la représentation proportionnelle.

Cette réforme n'interviendra qu'à partir des élections municipales de 2014.

Tous les conseils municipaux doivent avoir délibéré sur le nombre et la répartition des sièges de délégués communautaires au sein de leur EPCI d'appartenance avant le 31 août 2013.

Par délibération du 24 juin 2013, adoptée à l'unanimité (1 abstention), le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » a fixé le nombre de délégués du Conseil de communauté à 54 et réparti les sièges entre les communes membres comme suit :

- Athis-Mons : 15
- Juvisy-sur-Orge : 8
- Morangis : 7
- Paray-Vicille-Poste : 6
- Savigny-sur-Orge : 18

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges qui composeront le conseil de communauté de la CALPE à partir du renouvellement des assemblées de 2014.

Monsieur DEFREMONT

N'a pas d'observation sur le fond de la délibération.

Est surpris qu'elle n'ait pas fait l'objet préalablement à ce conseil d'une inscription en commission à sa connaissance.

Rappelle qu'il faut une commission pour présenter une délibération

Demande donc pourquoi il n'y a pas eu de commission d'administration générale, d'autant plus qu'il n'y a aucun caractère d'urgence.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ARNAUD-GODDET, Directeur Général des Services.

Monsieur ARNAUD-GODDET

Rappelle qu'il a déjà répondu en son temps à ce type d'observation.

Dit qu'aucune commission n'a compétence en la matière

Ajoute par ailleurs que la délibération de la CALPE aurait dû être notifiée à la Ville et indique que ce n'est pas le cas à ce jour.

Précise que le PV du dernier conseil communautaire de la CALPE aurait dû faire l'objet d'une publicité dans les 8 jours francs comme le conseil municipal. Dit que le compte rendu n'est toujours pas communiqué à ce jour.

Dit que le conseil aurait pu se réunir le 30 août en effet.

Madame le Maire passe au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Pour : 37

Contre : 0

Nul/Blanc : 0

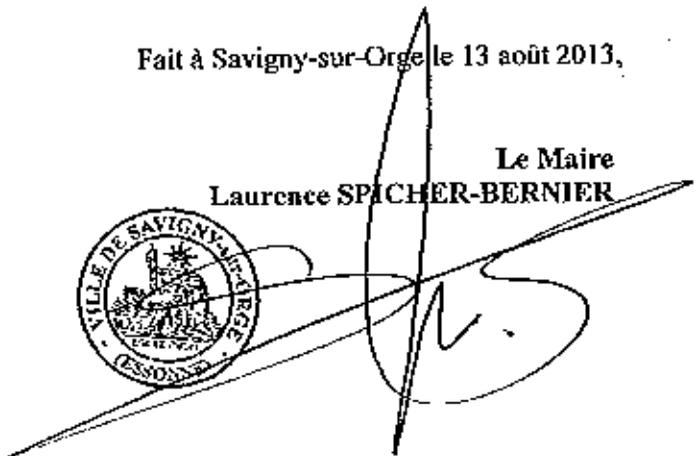
La séance est levée à 8h35.

Fait à Savigny-sur-Orge le 13 août 2013,

Le Secrétaire de séance,
Corinne RAFFAELLI



Le Maire
Laurence SPICHER-BERNIER

DU 05 JUILLET 2013
NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LES PORTES DE L'ESSONNE ».

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-6-1 et L. 5211-20-1 ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012/749 du 20 décembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » aux communes de Morangis et de Savigny-sur-Orge,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » du 24 juin 2013 relative au nombre et répartition des sièges du Conseil de communauté suite aux lois du 16 décembre 2010 et du 31 décembre 2012 ;

CONSIDERANT que la modification des statuts de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » est subordonnée à l'accord des conseils municipaux ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit délibérer avant le 31 août 2013 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le nombre de délégués au Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » fixé à 54.

APPROUVE la répartition des 54 sièges du Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » fixée comme suit :

- Athis-Mons : 15
- Juvisy-sur-Orge : 8
- Morangis : 7
- Paray-Vieille-Poste : 6
- Savigny-sur-Orge : 18

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire
Laurence SPICHER-BERNIER

PUBLICATION DES DECISIONS A RAPPORTER AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2013

N°2120	17/06/2013	Il est signé un contrat avec la « Boucherie des Familles », sise 43, boulevard Aristide Briand à Savigny-sur-Orge (91600), représentée par son gérant en exercice, pour la fourniture de prestations alimentaires lors de la Cavalcade. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 504,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.
N°2121	18/06/2013	Il est signé un marché public à bons de commande avec la société SARL Voyages RIGAUDEAU, sise 29, rue de l'océan à Saint Prouan (85110), représentée par son gérant en exercice, pour le transport d'enfants dans le cadre des classes de découverte et des séjours de vacances organisés par le centre d'accueil « La Savinière ». Le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an renouvelable une fois à la date anniversaire par reconduction expresse, sa durée ne pouvant en tout état de cause excéder deux ans. La valeur annuelle du marché est comprise entre 60.000€ H.T. et 86.000€ H.T., soit une valeur totale du marché, en cas de reconductions, comprise entre 120.000€ H.T. et 172.000€ H.T.
N°2122	20/06/2013	Il est signé une convention avec « Familles Rurales - Fédération Départementale de la Haute-Saône », sise 47, rue Gérôme à Vesoul (70001), représentée par sa Directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de sept jours, du 19 au 25 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant des prix forfaitaires de 29,90 € par jour et par personne (hébergement dans le bâtiment avec restauration) et 14,35 € par jour et par personne (hébergement chambre seule) soit un total de 163,85 € pour le séjour complet par personne. La recette en résultant sera imputée à la nature 706 7 - fonction 423.
N°2123	23/06/2013	Il est signé un contrat avec le conférencier Monsieur Lionel CARIOU DE KERYSAT, sis 58, rue Wagram à Paris (75017), pour une conférence qui sera présentée le lundi 03 mars 2014 à la Salle des Fêtes de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 650,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6232, fonction 33 du budget en cours.
N°2124	20/06/2013	Il est signé une convention avec « La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille », sise 11, Boulevard Pierre Picquin à Warcq (08000), représentée par son Directeur en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, du 11 au 17 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 22,00€ par jour et par personne, soit un total de 154,00€ pour le séjour complet par personne, comprenant l'hébergement (sous tente) et la restauration. La recette en résultant sera imputée à la nature 706 7 - fonction 423.
N°2125	20/06/2013	Il est signé une convention avec « Familles Rurales – Groupement des associations de l'Ardèche », sis 37, Boissy d'Anglas à Annonay (07100), représentée par son Directeur en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, du 20 au 25 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant des prix forfaitaires de : <ul style="list-style-type: none"> • 22,00 € par jour et par personne (hébergement sous tente avec restauration) et 9,10 € par jour et par personne (hébergement sous tente sans restauration) soit un total de 97,10 € pour le séjour complet par personne. • 29,90 € par jour et par personne (hébergement dans le bâtiment avec restauration) et 14,35 € par jour et par personne (hébergement chambre seule) soit un total de 133,95 € pour le séjour complet par personne. La recette en résultant sera imputée à la nature 706 7 - fonction 423.
N°2126	20/06/2013	Il est signé un contrat avec la Compagnie « Levez le Rideau ! », représentée par son président en exercice, pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année intitulé « Gribouille et les couleurs » au profit des enfants de la halte-garderie, qui aura lieu le jeudi 20 juin 2013 à 15 heures, à la Maison de quartier, sise 28, rue des Près Saint-Martin à Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 300,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 64 du budget en cours.
N°2127	20/06/2013	Il est signé une convention avec le Poney-Club de Saint-Victor, sise 13, rue Georges Hervier à Villeneuve-le-Roi (94290), représenté par sa Gérante en exercice, pour assurer

		l'aide technique et pédagogique des activités équestres proposées par la Ville de Savigny-sur-Orge. Cette convention est conclue à titre précaire et révocable pour la période du lundi 08 juillet au vendredi 23 août 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 4.837,50€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6042 - fonction 40 du budget en cours.
N°2128	20/06/2013	Il est signé un marché public avec la société « ASTECK », sise 19, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine (94200), représentée par son responsable en exercice, pour le désamiantage des réfectoires de l'école maternelle Louise Michel, située au 4, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Savigny-sur-Orge. La dépense totale est établie pour un montant de 35.000 € H.T. soit 41.860 € T.T.C. selon la T.V.A. en vigueur au jour de la signature dudit contrat. Elle sera imputée à la nature 2135 fonction 211 (T11) du budget en cours.
N°2129	20/06/2013	Il est signé une convention tripartite de stage en milieu professionnel avec la société « EMBASE SYSTEME AUDIO », sise 3, avenue de Bellevue à Draveil (91210), pour la mise en œuvre d'une période de formation visant à l'acquisition de connaissances approfondies au métier de régisseur, du 04 juin 2013 au 30 juin 2014 pour une durée totale de 120 heures. Le stage est proposé à titre gracieux.
N°2130	20/06/2013	Il est signé un marché public avec la société « SERET », sise 12, rue de la Fontaine Augère à Chilly-Mazarin (91380), représentée par son responsable en exercice, pour la séparation du chauffage des logements du groupe scolaire Louise Michel, pour un montant de 42.564 € H.T. : <ul style="list-style-type: none"> • Offre de base : 21.957 € H.T., • Option N°2 en plus-value « Portes coupe-feu neuve, quincaillerie » : 1.597 € H.T., • Option N°4 en plus-value « Bloc de boîtes aux lettres extérieur » : 1.490 € H.T., • Option N°6 en plus-value « Corps de chauffe » : 17.520 € H.T., Le présent marché prendra effet à sa date de notification jusqu'à l'achèvement des travaux dont la réalisation est prévue à compter du 1 ^{er} juillet 2013 pour une durée d'exécution d'un mois. La dépense totale est établie pour un montant de 42.564€ H.T. soit 45.543,48€ T.T.C. selon la T.V.A. en vigueur au jour de la signature dudit marché. Elle sera imputée à la nature 2135 – fonction 211 (T11) du budget en cours.
N°2131	20/06/2013	Il est signé un marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de l'école élémentaire Louise Michel, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Lot N°1 « Parement de façades » : Il est signé un marché public avec la société « TOTALISOL », représentée par son gérant en exercice, sise 15, rue du Vert Bois à Montreuil (93100) pour un montant de 154.934,99 € H.T. soit 185.302,25 € T.T.C. Ce montant comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Offre de base : 135.631,30 € H.T. - Option en plus-value bardage chaufferie : 7.773,04 € H.T. - Option en moins-value entreprise bardage : - 7.820,85 € H.T. - Option en plus-value variante entreprise appuis composite HOB : 19.351,50 € H.T. • Lot N°2 « Menuiseries extérieures » : Il est signé un marché public avec la société « ATELIER CABIRON », sise 26/32, avenue des Frères Lumière à Trappes (78190), représentée par son gérant en exercice, pour un montant de 100.790,21 € H.T. soit 120.545,09 € T.T.C. Ce montant comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Offre de base : 98.662,21 € H.T. - Option en plus-value variante entreprise blocage des fenêtres : 2.128 € H.T. La dépense totale est établie pour les deux lots à un montant de 255.725,20 € H.T. soit 305.847,34 € T.T.C. selon la T.V.A. en vigueur au jour de la signature dudit marché. Elle sera imputée à la nature 2135 fonction 211 (T11) du budget en cours.
N°2132	20/06/2013	Il est signé une convention avec l'association « le Ponez pour tous », sise 28, rue de Launay à Chilly-Mazarin (91380), représentée par sa Présidente en exercice, pour assurer l'aide technique et pédagogique des activités équestres proposées par la Ville de Savigny-sur-Orge. Cette convention est conclue à titre précaire et révocable pour la période du lundi 26 août au vendredi 30 août 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 960,43€ et sera imputée à la nature 6042 - fonction 40 du budget en cours.

N°2133	21/06/2013	Il est signé une convention avec l'Association « COS Danses de Société », sise 12, rue de Morsang à Savigny-sur-Orge, représentée par son Président en exercice, pour l'utilisation d'une salle communale « Salle Lavit », située au Stade Jean Moulin à Savigny-sur-Orge. La convention est valable pour une durée d'une année scolaire, de septembre à juin pour l'année en cours. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°2134	24/06/2013	Il est signé une convention avec l'Association « Guillaume de Machaut Cantores Saltarelle Double Dièse 91 », sise 12, rue de Morsang à Savigny-sur-Orge, représentée par sa Présidente en exercice, pour l'utilisation d'une salle communale « Ancienne Perception », située rue René Legros à Savigny-sur-Orge. La convention est valable pour une durée d'une année scolaire, de septembre à juin pour l'année en cours. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°2135	24/06/2013	Il est signé une convention avec « l'Auto-Entreprise Jacques DORVAL », sise 49, avenue de la Paix à Fresnes (94260), représentée par son responsable en exercice, pour la fourniture d'animations à l'orgue de barbarie et animation musical à destinations des enfants de l'accueil de loisirs élémentaire, le mercredi 26 juin 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 400,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 628.8 – fonction 421 du budget en cours.
N°2136	24/06/2013	Il est signé un contrat avec l'association « Les p'tit' brin d'paille », sise 7, bis rue Jules Ferry à Longjumeau (91160), représentée par son Président en exercice, pour l'organisation de trois visites de sa ferme pédagogique au profit des enfants fréquentant les accueils de loisirs maternels pour les journées du 24 juillet, 13 et 21 août 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 720,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 64 du budget en cours.
N°2137	24/06/2013	Il est signé un marché public avec les sociétés désignées ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • « S.A.S. GRANJARD ET FILS », sise Route de Feurs à Panisières (42360), représentée par son Directeur en exercice, pour le lot N°1 « linge des écoles », dont le montant est compris entre 3.000€ et 15.000 € H.T. • « SOGEMAT SERVICE », sise 1, place du Port à Etampes (91153), représentée par son Directeur en exercice, pour le lot N°2 « vaisselle unique et/ou réutilisable » dont le montant est compris entre 10.000 € et 50.000 € H.T. Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an non renouvelable. Les dépenses totales seront imputées aux natures et fonctions 60632 211 – 60632 251 – 60632 024 du budget en cours.
N°2138	27/06/2013	Il est signé une convention avec l'Association « FCPE du collège les Gâtines », sise 262, avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge, représentée par sa Présidente en exercice, pour l'utilisation d'une salle communale « Ancienne Perception », située rue René Legros à Savigny-sur-Orge. La convention est valable pour une durée d'une année scolaire, de septembre à juin de l'année en cours. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°2139	27/06/2013	Il est signé un contrat avec la société « SAFETY KLEEN », sise, ZAC de la Plaine Basse à Grigny (91350), représentée par son Gérant en exercice, pour la mise à disposition et l'entretien d'une fontaine de type « M100 (100-51812) », ainsi que l'approvisionnement de produits nécessaires au nettoyage des outils. Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de notification et est renouvelable pour la même durée par reconduction tacite avec une possibilité de résiliation. La dépense en résultant est établie pour un montant de 1.605,00 € H.T. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature dudit contrat, soit 1.919,58 € T.T.C., révisable annuellement par application de la formule de révision mentionnée audit contrat. La dépense sera imputée à la nature 6135 – fonction 020 du budget correspondant (F22).

Fait à Savigny-sur-Orge, le 3 juillet 2013

Le Maire

Laurence SPICHER-BERNIER

